



Expérience et leçons apprises du Cameroun en matière d'élaboration du Readiness Preparation Proposal (R-PP) dans le cadre de l'initiative REDD+

Janvier 2015



Ce document est une publication de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, Programme Cameroun en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable.

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN.

Le présent ouvrage a pu être publié grâce à un soutien financier du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) dans le cadre du Projet « Appui à la participation multi-acteurs au processus REDD+ », et du Ministère des Affaires Etrangères du Royaume de Danemark (DANIDA) dans le cadre du projet « Towards Pro Poor REDD+ ».

Publié par : UICN - Programme Cameroun, Yaoundé, Cameroun

Droits d'auteur : © 2015 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources / Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable.

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du [des] détenteur[s] des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du [des] détenteur[s] des droits d'auteur.

Citation : UICN/MINEPDED (2015a). Expérience et leçons apprises du Cameroun en matière d'élaboration du Readiness Preparation Proposal (R-PP) dans le cadre de l'initiative REDD+, Yaoundé, Cameroun. 43 pages.

Disponible auprès de : UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)

B.P. 5506 Yaoundé, Bastos

Tél +237 222 21 64 96 / Fax +237 222 21 64 97

Email : cameroun@iucn.org

Web : www.iucn.org/fr/propos/union/secretariat/bureaux/paco/cameroun/

Comité de rédaction :

Pr Roger NGOUFO, Géographe – Environnementaliste, Directeur du CEW (membre de l'UICN)

Pr Joseph Armathé AMOUGOU, Point Focal de la CCNUCC, MINEPDED

Remi JIAGHO, Chargé de Programme, UICN - Cameroun

Préface par le Ministre de l'Environnement

Les effets néfastes des changements climatiques au vu de leur impact, mettent les nations du monde en face de deux éventualités existentielles : s'adapter ou disparaître à terme. C'est dire que les pays sont appelés à faire des choix intelligents pour leur survie actuelle et future ou alors s'engager inexorablement dans la voie du suicide, en restant les bras croisés face aux mutations que subit l'environnement. Autant le dire, dans la plupart des cas, fort heureusement, la première hypothèse l'a toujours emporté sur la deuxième, si différences il y a eu, elles se situeraient davantage au niveau des choix stratégiques définies par chaque Etat en terme de priorité de développement.

Pour sa part, fidèle à ses engagements internationaux et face à l'impératif catégorique de garantir un développement durable à l'ensemble de ses populations, le Cameroun a mis en place des politiques publiques propices à la lutte contre les Changements Climatiques (CC), notamment en terme d'adaptation (PNACC - Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques) et d'atténuation (R-PP et Stratégie nationale de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts, conservation des forêts, gestion durable et augmentation des stocks de carbone (REDD+)).

S'agissant particulièrement de la REDD+, elle est inscrite, parmi les priorités du Gouvernement compte tenu de l'impact qui en est attendu sur les populations, notamment les plus défavorisées que sont les jeunes, les populations autochtones et les femmes. C'est donc à juste titre qu'aucun effort n'a été ménagé par le Cameroun pour assurer la validation de sa Readiness Plan Idea Note (R-PIN) en

2008 par la Banque mondiale, ce qui a ouvert la voie à l'élaboration du Plan de préparation à la REDD+ (RPP). C'est un autre défi important que le Cameroun a relevé, à travers la mise en place d'un processus participatif et inclusif, ayant abouti à la validation en février 2013 de son RPP par le Comité des Participants du FCPF de la Banque Mondiale dès sa première soumission.

Au vu du succès engrangé au niveau conceptuel, le modèle camerounais en matière de REDD+ appelle aujourd'hui un questionnement pour mieux comprendre les fondements de son succès, afin de partager l'expérience du pays et les leçons apprises dans la perspective de l'élaboration d'un guide sous régionale en la matière. Aussi, plus qu'un devoir d'inventaire, l'initiative prise par les auteurs de la présente étude, mérite d'être saluée, car elle représente à la fois un laboratoire pour des pays en passe d'emboîter le pas au Cameroun en matière de REDD+, mais également un réservoir d'idées pour les processus similaires dont l'incubation est attendue au niveau sous régional. En feuilletant ce document, vous apprendrez que sans faire entorse à la règle, le R-PP du Cameroun est le fruit d'une concertation purement interne, alliant à la fois l'expertise des consultants nationaux, la pugnacité de la société civile et le pragmatisme du secteur privé, le Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) et les autres administrations jouant un rôle de régulation et d'orientation.

Au vu de la complexité de l'exercice auxquels se sont livrés les auteurs de l'étude, il n'était pas évident, de ressortir tel qu'ils l'ont fait pour chacune des composantes du R-PP, une synthèse des leçons apprises regroupant les approches, les démarches, les résultats obtenus et les principaux enseignements. Le présent document a le mérite de l'avoir fait et l'expérience camerounaise en matière de REDD+ à ce stade de son processus s'en trouve davantage capitalisée.

C'est dire que nous avons affaire à une production, mieux un marché d'idées dont les preneurs se recruteront dans toutes les sphères : étudiants, chercheurs, consultants, organisations de la société civile, secteur privé, administrations, institutions sous-régionales et internationales, partenaires au développement et de la conservation, etc. Bref, cette publication à bien d'égards apparaît incontestablement comme un précieux outil de référence en matière de gestion des connaissances sur le processus REDD+ en général et au Cameroun en particulier.

Par conséquent, j'invite chacun à se l'appropriier. Pour ma part, mon département ministériel ne ménagera aucun effort pour assurer sa large diffusion.

Je saisis l'opportunité de cette étude pour remercier tous les partenaires au développement qui accompagnent le Cameroun dans la promotion du développement durable. Plus particulièrement, le Gouvernement salue les efforts financiers mutuellement consentis par le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) dans le cadre du Projet « Appui à la participation multi-acteurs au processus REDD+ » et du Ministère des Affaires Etrangères du Royaume de Danemark (DANIDA) dans le cadre du projet « Towards Pro Poor REDD+ » à la réalisation du présent document que publie l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Je félicite par ailleurs l'équipe de rédaction qui a réussi à traduire l'expérience en un manuel didactique qui peut inspirer les pays dans leur démarche d'élaboration du R-PP.



HELE Pierre

Table des matières

Préface par le Ministre de l'Environnement	4
Liste des abréviations et sigles.....	10
Résumé exécutif	1
Introduction	6
1. Contexte et justification de l'étude	6
2. Objectif	13
3. Résultats attendus	14
4. Méthodologie	14
Chapitre 1 - La phase préparatoire : entre incompréhensions avec les partenaires internationaux, réflexions stratégiques et dialogue initial	15
1. Historique et vision du Cameroun en matière de REDD	17
1.1. Historique de l'engagement du Cameroun dans le processus REDD.....	17
1.2. Vision du Cameroun en ce qui concerne la REDD+ .	18
1.3. Conception du projet	21
1.3.1. L'esquisse du mécanisme institutionnel.....	21
1.3.2. Les consultations préliminaires	22
2. Stratégies et options de dialogue initial	23
2.1. Les parties prenantes au dialogue initial	23
2.2. Objet et méthodologie des consultations.....	24
Chapitre 2 - Les rôles des différents acteurs dans la phase d'élaboration : la prise en main effective par des personnes ressources nationales.....	27
1. Le rôle des consultants nationaux.....	29

1.1.	<i>Le plan de consultation et de participation des parties prenantes</i>	30
1.2.	<i>Stratégie REDD+</i>	32
1.3.	<i>Niveau d'émission de référence nationale pour les forêts</i> <i>35</i>	
1.4.	<i>Systèmes nationaux de suivi forestier et d'information sur les garanties</i>	36
1.5.	<i>Quelles options pour le financement : financer les réformes tout en rémunérant les résultats.</i>	37
2.	La contribution des autres parties prenantes	38
Chapitre 3 - La validation du R-PP : quelles exceptions pour ce processus final ?		43
1.	Le processus de validation au plan interne	44
1.1.	<i>Structuration des ateliers nationaux et régionaux de validation</i>	44
1.2.	<i>Résultats des ateliers régionaux et nationaux de validation</i>	45
2.	Le processus de validation au plan externe	46
Conclusion et recommandations		49
1.	Recommandations pour les pays qui entendent s'engager dans le processus : 50	
2.	Recommandations pour le processus d'élaboration de la stratégie REDD du Cameroun	50
3.	Recommandations pour l'élaboration de la directive sous-régionale 51	
ANNEXES I CONCEPTS NOTES		53
Bibliographie		58

Liste des tableaux

Tableau 1 : synthèse des leçons apprises de l'expérience camerounaise	3
Tableau 2 : Evolution de la superficie des forêts du Cameroun de 1990 à 2010.....	7
Tableau 3 : Données sur les superficies des forêts, biomasse et stock de carbone	7
Tableau 5 : Feuille de route R-PP	29
Tableau 6 : Résumé des TdR des consultants	30
Tableau 7 : Les objectifs de consultation par type d'acteur.....	31
Tableau 8 : Exemple de propositions d'amélioration du draft R-PP	38
Tableau 9 : Exemples de recommandations en vue de la finalisation du R-PP.....	40
Tableau 10 : Rôles et responsabilités des différents acteurs dans l'élaboration du R-PP .	41

Liste des figures

Figure 1 : Organigramme des institutions de gestion du processus REDD+	22
Figure 2 : complémentarités entre les différentes options stratégiques de la REDD+	34
Figure 3 : Constitution des participants aux ateliers régionaux	45

Liste des abréviations et sigles

CCNUCC :	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
COMIFAC :	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CGF-REDD+ :	Comité de Gestion des Fonds REDD+
DSCE :	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
EES :	Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCPF :	Forest Carbon Partnership Facility (Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier)
FLEGT :	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
GES :	Gaz à Effet de Serre
GIEC :	Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat
GIZ :	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IEC :	Information, Éducation et Communication
MAPPAPY :	Méthodologie d'Approche Participative des Populations Pygmées
MDP :	Mécanisme pour un Développement Propre
MINADER :	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEPDED :	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINFOF :	Ministère des Forêts et de la Faune
MRV :	Measurement, Reporting and Verification System (Mesure, Notification et Vérification)
NR :	Niveau de Référence
NRE :	Niveau de Référence des Émissions

ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONU-REDD :	Programme de coopération des Nations Unies pour la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
OSC :	Organisation de la Société Civile
PC :	Participants Comitee du FCPF
PSE :	Paiements pour services environnementaux
RCA :	République Centrafricaine
RDC :	République Démocratique du Congo
REDD :	Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts
REDD+ :	Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts, avec inclusion de la Gestion durable des forêts, de la Conservation des Forêts et de et l'accroissement des Stocks de carbone
R-PIN:	Readiness Plan Idea Note
R-PP:	Readiness Preparation Proposal (Plan de Préparation à la REDD)
SESA:	Strategic Environmental and Social Assessment
SIG :	Systèmes d'information géographique
TdR:	Termes de Référence
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Résumé exécutif

Suite à la validation par la Banque mondiale de son Readiness Plan Idea Note (R-PIN) en 2008, le Cameroun a été retenu parmi une vingtaine de pays bénéficiaires d'un appui financier de 200 000 dollars américains pour l'élaboration de son document Readiness Preparation Proposal (R-PP). Celui-ci ayant été, à son tour, validé par les bailleurs de fonds, l'expérience du Cameroun constitue désormais une référence utile pour les autres pays engagés dans le processus. L'objectif de ce travail est de documenter l'expérience de ce pays et les leçons apprises, dans l'optique d'élaborer une directive sous-régionale en la matière. Le processus d'élaboration du R-PP du Cameroun s'est déroulé en trois phases essentielles : la phase préparatoire, la phase d'élaboration proprement dite et la phase de validation. La phase préparatoire est d'une grande importance. En effet, une préparation minutieuse garantirait au processus l'essentiel de ses chances de succès. A contrario l'inverse justifierait un scénario de chaos. Tirant profit de l'historique et de la vision du Cameroun en matière de REDD+, cette phase a permis de mettre sur pied un mécanisme institutionnel et d'amorcer des consultations préliminaires multi-acteurs. Outre la coordination assurée par le MINEPDED, la structure institutionnelle retenue comprend un organe décisionnel au niveau national (le comité de pilotage) et un organe opérationnel (le Secrétariat Technique). La formulation du R-PP doit être inclusive, transparente et responsable, toutes choses qui nécessitent, dès le départ, un partage d'informations et des discussions intenses. C'est cette stratégie qui a été privilégiée, de manière à construire un capital de confiance entre tous les acteurs (secteurs public et privé, société civile, populations) et à appuyer leur capacité à participer activement et efficacement au processus. Dans la phase d'élaboration proprement dite du R-PP, l'administration,

après une phase d'incompréhension avec les bailleurs de fonds a eu recours exclusivement aux consultants nationaux et à d'autres acteurs locaux, notamment ceux de la Société Civile pour faire démarrer les actions. Ces consultants nationaux, travaillant sur une base volontaire, se sont mis au travail et, progressivement les résultats ont été produits et appréciés. La validation du R-PP, quant à elle, s'est déroulée en deux temps. Tout d'abord, au plan interne, avec des consultations régionales permettant de compléter certaines informations. Ensuite, au plan externe, avec la validation du document sous réserve de certaines modifications, par le Participants Comitee (PC) du FCPF. Les derniers réglages prescrits par les partenaires ont alors nécessité la tenue d'un ultime atelier regroupant les partenaires au développement, l'équipe de la Coordination Nationale REDD+, la société civile, les consultants nationaux et internationaux. Au total, la validation du R-PP du Cameroun est le résultat d'efforts entrepris depuis Juin 2011 et le fruit des consultations réalisées depuis lors à tous les niveaux (national, régional et local). Le tableau ci-après résume les composantes thématiques et méthodologiques de ce travail.

Tableau 1 : synthèse des leçons apprises de l'expérience camerounaise

Composante R-PP	Approches, méthodologies utilisées ou à utiliser	Résultats obtenus	Quelles leçons apprises ? Que peut-on recommander comme approche appropriée pour avoir de bons résultats dans cette composante ?
<p>Composante 1 : Organisation & consultation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des parties prenantes • Sensibilisation, partage d'information, discussions à travers des ateliers multi-acteurs 	<p>La participation de la société civile est évaluée à 60%, celle des femmes à 25%, celle des peuples autochtones à 7% et celle du secteur privé à 1%.</p>	<p>Leçon : La formulation du R-PP doit être inclusive, transparente et responsable, toutes choses qui nécessitent, dès le départ, un partage d'informations et des discussions sérieuses.</p> <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre davantage d'accent sur la communication avec les acteurs les plus vulnérables (femmes, peuples autochtones) ; • Renforcer les capacités des OSC et du secteur privé pour un dialogue de proximité • Valoriser d'autres techniques de consultation des parties prenantes telles que la MAPPAPY.
<p>Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Approche multisectorielle, intégrée et partenariale, mettant en avant tous les secteurs de développement ; • La stratégie est basée sur deux catégories d'options : les options sectorielles et les options transversales 	<p>Identification des tendances d'utilisation des terres Reconnaissance des facteurs directs et indirects de la déforestation Identification des grandes options stratégiques</p>	<p>Leçon : Le mécanisme REDD+ doit prendre en compte aussi bien les options sectorielles (agriculture, agro industries, l'élevage, l'énergie etc.) que les options transversales (aménagement du territoire, gouvernance)</p> <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre l'accent sur les politiques foncières. l'incertitude sur les droits de propriété et l'accès aux terres forestières est potentiellement un obstacle à la mise en œuvre de la stratégie REDD • Identifier les projets pilote potentiels dans plusieurs zones du pays

Composante R-PP	Approches, méthodologies utilisées ou à utiliser	Résultats obtenus	Quelles leçons apprises ? Que peut-on recommander comme approche appropriée pour avoir de bons résultats dans cette composante ?
<p>Composante 3 : Élaboration du Niveau d'émission de référence national pour les forêts et/ ou d'un niveau de référence national pour les forêts</p>	<p>Prise en compte des spécificités des différentes zones agro-écologiques mettant ainsi en exergue le niveau infranational lors de l'établissement du NR et du NRE.</p>	<p>Meilleure appropriation au plan national Valorisation des connaissances acquises en matière de gestion des forêts</p>	<p>Leçon : Le scénario de référence devrait prendre en compte la déforestation et la dégradation des forêts mais aussi les efforts de conservation et d'augmentation des stocks de carbone à l'échelle nationale</p> <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'accorder sur les définitions des forêts en tenant compte des spécificités nationales • Répertoire les données existantes d'inventaire forestier, de cartographie et de télédétection • Recenser les initiatives existantes
<p>Composante 4 : Conception de systèmes nationaux de suivi forestier et d'information sur les garanties</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche prévue en 4 étapes comprenant l'identification des différentes classes de formations forestières et d'utilisation du sol par zone agro-écologique, la détermination et la cartographie des surfaces de chaque classe, la fixation pour chacune de ces classes, des volumes moyens de carbone stocké et l'établissement du bilan carbone aux niveaux national et infranational; • Tenue de séminaire d'information & formation et création de groupes thématiques (SIG et télédétection; Inventaires forestiers) avec l'appui de la FAO 	<p>Meilleure appropriation au plan national pour des aspects hautement techniques</p>	<p>Leçon : La conception du système doit intégrer des idées préliminaires sur le renforcement des capacités du pays à suivre les réductions d'émissions et le renforcement des stocks de carbone forestier ainsi qu'à évaluer les répercussions de la stratégie REDD+ dans le secteur forestier</p> <p>Recommandations : Intégrer toutes ces composantes</p>

Composante R-PP	Approches, méthodologies utilisées ou à utiliser	Résultats obtenus	Quelles leçons apprises ? Que peut-on recommander comme approche appropriée pour avoir de bons résultats dans cette composante ?
Composante 5 : Calendrier et budget	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification des sources de financement ; • Mobilisation des ONG internationales pour la recherche de financement 	Plusieurs sources de financement déjà mobilisées	Il est important d'identifier, de manière transparente, tous les financements existants Nécessité de partenariat secteur public/secteur privé pour le financement
Composante 6 : Conception d'un cadre de suivi – évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Combinaison des résultats de deux approches : un suivi et évaluation du processus et un suivi et évaluation au regard des objectifs et produits préalablement fixés ; • Mise en place d'un manuel de suivi-évaluation 	Conception d'une matrice de suivi mentionnant les composantes concernées, les périodes, les indicateurs	Déterminer les niveaux de suivi et les fréquences Prévoir des modalités pour rendre publics les résultats de suivi

Introduction

1. Contexte et justification de l'étude

Les forêts africaines -qui couvrent plus de 635 millions d'hectares et représentent 16 % des forêts de la planète – font l'objet d'une attention croissante, en raison de leur potentiel mais aussi en raison des menaces auxquelles elles font face. Le Cameroun constitue l'un des pays de l'Afrique centrale dotés d'un important potentiel forestier. Sur le plan de la superficie, ce pays compte environ 20 millions d'hectares de forêts et renferme un potentiel exploitable d'environ 750 millions de m³ ; Sur le plan de la biodiversité, il est classé au 5ème rang africain, avec 16 à 17 % des phanérogames, 44 à 52 % des ptéridophytes et 6% des espèces vertébrées du monde. (www.riddac.org/document/doc/cm-planforestier.doc).

La FAO, à la demande de ses états membres, surveille régulièrement les forêts du monde, ainsi que leur aménagement et leurs usages, par le biais du Programme d'évaluation des ressources forestières. L'estimation FAO bien que pas précise, semble être la plus exhaustive actuellement disponible. Vu l'absence de données nationales actualisées et fiables, l'estimation du changement dans le cadre des rapports FAO, suppose une tendance linéaire du couvert forestier tout au long de la période 1975-1999 prise en compte. Toutefois, le changement estimé par FRA (rapport FAO) est du même ordre de grandeur que le changement indiqué par Faure (1989), à savoir une diminution annuelle de 200 000 hectares de forêt : changement/an environ = 220 000 ha.

Tableau 2 : Evolution de la superficie des forêts du Cameroun de 1990 à 2010

	1990	2000	2005	2010
Forêt	24 544 509	22 344 509	21 244 509	19 916 000
Autres terres boisées	14 758 259	14 758 259	14 758 259	1 2715 000

(Rapport FAO, 2010)

Ces forêts constituent d'importantes sources de séquestration de carbone. On estime la quantité de carbone stockée dans les forêts du monde à 1 trillion de tonnes-soit 50% de plus que la quantité de carbone disséminée dans l'atmosphère (Christian Erni, Helen Tugendhat et al. (2010). Pour le Cameroun, des estimations globales concernant le carbone forestier ont été faites par la FAO.

Tableau 3 : Données sur les superficies des forêts, biomasse et stock de carbone

	1990	2000	2005	2010
Evolution de la superficie des forêts	24 544 509	22 344 509	21 244 509	19 916 000
Evolution de la superficie des autres terres boisées	14 758 259	14 758 259	14 758 259	12715 000
Biomasse au-dessus du sol	5648	5137	4881	4626
Biomasse souterraine	1356	1233	1171	1110
Carbone dans la biomasse au-dessus du sol (biomasse aérienne)	2655	2414	2294	2174
Carbone dans la biomasse souterraine	637	579	550	522
Total partiel: carbone dans la biomasse vivante	3292	2993	2844	2696

(Rapport FAO, 2010)

Dans le monde, plus de 13 millions d'hectares de forêts disparaissent chaque année (Terra Nova, 2011). Les arbres étant composés à 50 % de carbone, leur destruction peut souvent correspondre à l'émission du gaz carbonique ainsi stocké. La déforestation est responsable chaque année de près d'un quart des émissions de CO₂ au niveau mondial (22 %), soit à peine moins que les industries de l'énergie (27 %) et davantage que les transports (17 %). Ceci pose le problème de la durabilité

des services environnementaux fournis par les forêts : maintien de la biodiversité, limitation de l'érosion des sols, régulation de l'approvisionnement en eau (Terra Nova, 2011).

Le Cameroun n'échappe pas à cette évolution. Ici, comme ailleurs, les forêts se dégradent de jour en jour au Cameroun, du fait des diverses menaces et des pressions qu'elles subissent. Les menaces directes sont liées à l'expansion des pratiques agricoles non durables, à l'utilisation du bois de chauffe en tant que source d'énergie, à l'exploitation forestière et minière. A cela s'ajoutent les menaces indirectes parmi lesquelles la pression démographique, la pression économique, la faiblesse de la gouvernance, etc. (Document R-PP du Cameroun). Dans un contexte où les lois nationales, souvent insuffisamment appliquées, donnent libre cours aux pratiques illégales, certaines organisations environnementales ont prôné, au cours de la décennie 90, le boycott des bois tropicaux. La certification des forêts s'est toutefois imposée comme alternative crédible permettant de pénaliser le mauvais bois et de valoriser le bon. Les solutions sont sans cesse recherchées, comme réponses à nouvelles demandes. A ce jour, nombre d'autres tentatives ont été initiées pour remédier à la déforestation, sans pour autant conduire à une satisfaction totale. Seules les pratiques d'afforestation et de reforestation ont d'abord été prises en compte, à l'inverse des pratiques de conservation forestière. En effet celles-ci n'ont engendré que 8 projets sur les 1900 mis en place depuis l'entrée en vigueur du Mécanisme de Développement Propre (MDP). Après le MDP dont l'expérimentation est encore en cours, le REDD+ est un concept-mécanisme nouveau fondé sur l'hypothèse que les fonds générés seront une incitation décisive à mieux gérer les forêts (MINEPDED, 2011).

L'historique du processus REDD+ mérite d'être retracé . En 2005, la Coalition of Rainforest Nations (dirigée par le Costa Rica et la Papouasie-Nouvelle-Guinée) a présenté à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) une proposition qui permettrait aux pays abritant des forêts tropicales d'être rémunérés en échange du maintien de leurs forêts, dans le but de contribuer à la réduction des gaz à effet de serre. L'idée de base de cette proposition, intitulée « réduction des émissions dues à la déforestation dans les pays en développement », était qu'en rétribuant les pays pauvres pour les inciter à maintenir leurs forêts, les pays riches contribueraient à mettre fin au changement climatique.

Depuis, le concept a fait boule de neige. Dans un premier temps, l'acronyme REDD signifie « *réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts* ». De grands pays comme l'Inde et la Chine ainsi que les pays du bassin du Congo ont ensuite fait pression pour que REDD devienne REDD+ et intègre les plantations (au motif que celles-ci augmentaient les stocks de carbone), une gestion durable des forêts (qui pourrait bien souvent signifier davantage d'arbres abattus) et la préservation des forêts. Par la suite, d'autres ont demandé l'intégration de meilleures pratiques agricoles (REDD++). Mais le REDD fait toujours l'objet de discussions à l'échelle internationale, tant les points de controverse demeurent. Les cogérants de logging off ont identifié plusieurs problèmes concernant le REDD :

- ◆ De nombreux groupes font pression pour que le REDD soit financé par un système de compensation permettant aux pays du Nord d'acheter des réductions des émissions aux pays REDD et d'utiliser ces permis pour continuer à brûler des énergies fossiles ; cela signifierait que même si les projets REDD parvenaient à réduire la déforestation, il n'y aurait aucune

réduction des gaz à effet de serre à l'échelle mondiale et donc aucune diminution du risque d'un changement climatique catastrophique.

- ◆ Des systèmes tels que le FLEGT essaient d'améliorer considérablement la gouvernance forestière. Mais à cause des sommes d'argent importantes promises par le REDD, les groupes intéressés essaient déjà d'obtenir le contrôle des forêts et entravent ainsi les efforts faits pour améliorer la gouvernance forestière. Pourtant, sans une amélioration de la gouvernance forestière, les systèmes visant à réduire la déforestation sont voués à l'échec.

En dépit de ces difficultés, bien que les discussions de l'ONU sur le climat se poursuivent, la Banque mondiale a instauré un Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) et un Programme d'investissement pour la forêt (FIP) destinés à financer l'élaboration et la mise en œuvre de projets REDD à l'échelle nationale. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ont également lancé l'initiative UN-REDD pour faire avancer le processus en l'absence d'un accord international. Enfin, plusieurs projets locaux de préservation des forêts et de forêts communales se présentent comme des « projets REDD » et vendent ou cherchent à vendre des crédits de compensation des émissions de carbone.

On comprend pourquoi la gestion durable et la conservation des forêts préoccupent, de plus en plus, l'humanité entière. L'accord de Copenhague de décembre 2009 reconnaît la nécessité de diminuer les émissions émises par le processus de déforestation. Toutefois, aucun objectif quantifié n'a été fixé. Les pays développés se sont engagés, sans pouvoir le respecter,

à fournir 30 milliards de dollars pour la période 2010-2012 aux pays en développement afin de financer les actions pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. La REDD+ fait partie de ces actions.

Par ailleurs, d'ici 2020, les pays du Nord se sont fixés comme objectif de mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an pour les besoins des pays du Sud. De plus, au cours de la conférence, les gouvernements de l'Australie, de la France, du Japon, de la Norvège, de la Grande-Bretagne et des États-Unis ont décidé ensemble de dédier 3,5 milliards de dollars pour l'adaptation au changement climatique des Pays les Moins Avancés et pour un démarrage rapide de la REDD+ entre 2010 et 2012.

Le Cameroun s'est engagé dans le processus REDD+ depuis l'émergence de celui-ci au niveau international. Plusieurs étapes ont été franchies. La première a été celle de la validation par la Banque mondiale du Readiness Plan Idea Note (R-PIN) du pays en 2008 et la mise en œuvre du projet pilote REDD. Depuis lors, des initiatives et des projets se voulant REDD+ ont vu le jour. Comme suite à ces avancées, le Cameroun a été retenu parmi une vingtaine de pays bénéficiaires d'un appui financier de 200 000 dollars américains pour l'élaboration de son document Readiness Preparation Proposal (R-PP). La validation de ce document de base est le résultat d'un travail initié en Juin 2011 et le fruit des consultations réalisées depuis lors à tous les niveaux (national, régional et local) et dans toutes les zones agro-écologiques.

Le R-PP doit être entendu comme une feuille de route pour arriver à la stratégie nationale du REDD d'un pays et non la stratégie en elle-même. Au cœur de cette démarche, l'objectif

est d'éviter la déforestation. A terme, il s'agit de lutter contre les impacts négatifs du changement climatique, de maintenir les services environnementaux fournis par les forêts (biodiversité, limitation de l'érosion des sols, régulation de l'approvisionnement en eau). La mise en œuvre de la R-PP vise à permettre aux pays de se rendre prêts pour la REDD+. Les trois éléments fondamentaux de ce processus sont :

- une stratégie nationale REDD qui est la vision du pays pour limiter la déforestation et la dégradation ;
- les institutions responsables de la REDD+ ;
- le système de suivi national MRV et le système ou scénario de référence qui est le développement d'un niveau de référence des émissions.

Le plan de préparation de cette feuille de route comprend 6 composantes à savoir : l'Organisation et la consultation, la Préparation de la Stratégie REDD+, le Développement d'un niveau de référence des émissions, le Système de Suivi National, l'Agenda et Budget et le Cadre pour l'évaluation et suivi du programme.

Le Cameroun n'est pas le seul pays engagé dans le processus REDD+. Depuis 2009, plusieurs autres pays du Bassin du Congo, avec le soutien des bailleurs de fonds et des partenaires au développement, sont dans la même dynamique. Les pays comme la RDC sont plus avancés au plan de la stratégie. Toutefois, si le Cameroun a vu son R-PP approuvé par les bailleurs de fonds, d'autres, en sont encore à l'étape de lancement de leur processus. L'expérience du Cameroun constituerait donc une référence utile pour ces pays, d'où la nécessité de capitaliser ses acquis.

Dans ce contexte, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), dans le cadre de son projet d' « Appui à la Participation Multi-acteurs au Processus REDD au Cameroun, au Congo, au Gabon et en RCA », entend élaborer une directive sous-régionale en matière d'élaboration du R-PP et de stratégie nationale REDD+, sur la base de l'expérience de certains pays en la matière. Cette directive servirait de base à tous les pays récemment engagés dans le processus. En effet, la REDD+ comporte des concepts nouveaux et complexes. Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) a élaboré, à cet effet, des guidelines détaillés mais techniques dont la maîtrise ne relève pas de l'évidence. Afin de s'appropriier plus aisément ces « nouveautés », il est nécessaire de valoriser l'expérience des pays qui, comme le Cameroun ont atteint un certain niveau de maturation du processus. Tel est l'objet de ce document.

2. Objectif

Ce travail qui rentre dans le cadre d'une consultation, a pour objet de produire une directive sous régionale en matière d'élaboration de R-PP et de stratégie nationale REDD des pays de la sous-région. A ce titre, et sous la supervision de l'UICN, les prestataires ont les missions spécifiques suivantes :

- documenter l'expérience et les leçons apprises d'un pays pilote en matière d'élaboration du R-PP ;
- élaborer, sur la base de cette expérience, une directive sous-régionale en matière d'élaboration du R-PP et de la stratégie REDD+.

3. Résultats attendus

Au terme de cette étude, les résultats suivants seront livrés :

- Un document de capitalisation / valorisation de l'expérience et les leçons apprises d'au moins un pays en matière d'élaboration du R-PP ;
- Une directive sous-régionale pour l'élaboration de la R-PP et de stratégie nationale REDD+.

4. Méthodologie

L'étude est basée sur la revue de la littérature, les entretiens individuels et semi-structurés et réalisés auprès des parties prenantes au processus REDD+ et sur l'expérience personnelle des rédacteurs en leur qualité de consultants nationaux pour l'élaboration du R-PP du Cameroun. Dans ce rapport, l'accent est mis sur les étapes parcourues, les atouts et les difficultés rencontrées, ainsi que les leçons apprises. C'est pourquoi nous envisageons successivement la préparation, l'élaboration et la validation du R-PP.

Chapitre 1

La phase préparatoire : entre incompréhensions avec les partenaires internationaux, réflexions stratégiques et dialogue initial

Malgré ses avancées, le processus REDD attire encore, à différentes échelles, des controverses et des incompréhensions, du fait de la divergence d'intérêts et d'acteur D'initiative internationale et devant se poursuivre par des discussions aux niveaux national et local, ce mécanisme suscite plusieurs questionnements :

- En raison des objectifs divergents par pays, comment arriver à un consensus sur les seuils de déforestation de référence à partir desquels on peut mesurer la déforestation évitée ?
- Comment s'organiser, s'assurer des compensations motivantes et durables, respecter les directives du GIEC tout en prenant en compte les spécificités nationales ?
- Un tel système ne pourrait-il pas rendre les pays du Sud dépendants des fluctuations sur le marché du carbone ? On sait, par ailleurs, que l'impact de l'afflux massif de crédits d'émissions forestiers sur un marché du carbone encore jeune n'a pas été déterminé ;
- Comment assurer des réformes politiques d'envergure, face aux défis multisectoriel et transsectoriel de la REDD ?
- Comment rester solidaire de l'espace COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale) où les pays réagissent à différentes vitesses, et prendre en compte des intérêts spécifiques ? quel juste milieu ?

Toutes ces questions traduisent l'importance de la phase préparatoire dans le processus d'élaboration du R-PP. Une préparation minutieuse garantirait au processus l'essentiel de ses chances de succès. A contrario l'inverse justifierait un scénario de chaos. En ce qui concerne le Cameroun, l'occasion était ainsi donnée de taire les egos administratifs pour œuvrer au renforcement de la maîtrise de la connaissance des forêts, des ressources et de mettre leur gestion et leur valorisation en phase avec le processus d'aménagement du territoire. L'objectif poursuivi d'emblée était de faire triompher, dans ce pays, au

Cameroun et dans le bassin de Congo un scénario historique et bénéficié des compensations pour la gestion durable et la conservation des stocks de carbone. La phase préparatoire à l'élaboration du R-PP met à profit l'historique de la gestion forestière et la vision du Cameroun en matière de REDD+ pour constituer des ingrédients essentiels à la conception du projet.

1. Historique et vision du Cameroun en matière de REDD

Au Cameroun, la maturation du processus REDD+ a été obtenue au fil du temps. Le niveau atteint est donc la résultante d'une construction historique sur laquelle s'adosse la vision du gouvernement en la matière.

1.1. Historique de l'engagement du Cameroun dans le processus REDD

Le Cameroun est engagé dans le processus REDD+ depuis 2005, notamment, au niveau sous-régional, avec la COMIFAC. L'élaboration et la validation de son R-PP constituent la suite logique d'efforts et d'initiatives engagés depuis lors. Outre le lancement de la rédaction du R-PP et la création de la Plateforme Nationale REDD & CC de la Société Civile en juin et juillet 2011, l'intérêt du Cameroun pour le processus s'est manifesté à différentes étapes, notamment :

- le lancement du Projet Pilote REDD en Février 2008 ;
- la présentation et validation du R-PIN au FCPF en Juillet 2008 ;
- les ateliers d'information, de sensibilisation et consultation des parties prenantes depuis 2010.

Depuis la validation du R-PIN, plusieurs projets et initiatives de type REDD+ ont été développés et mis en œuvre par

les organisations de la société civile (OSC) et les partenaires techniques du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED). Un inventaire réalisé par l'UICN en 2011 en recense 31, tous répartis dans les différentes zones agroécologiques du pays. Le premier fut le « projet pilote REDD », ayant pour objectif principal d'établir un système pré-opérationnel pour la comptabilisation du carbone dans le cadre de REDD et de soutenir le processus de préparation de la stratégie nationale. Plus spécifiquement, ce projet visait à : créer une plate-forme pour renforcer le dialogue entre les parties prenantes clé; identifier les opportunités pour les systèmes d'incitation nationaux; détecter et évaluer le couvert forestier et les changements qui l'affectent; développer des outils pour établir des projections de référence de la déforestation et de dégradation forestière; renforcer les capacités nationales en matière de comptabilité des stocks de carbone; encourager les échanges internationaux (coopération sud-sud) entre le Cameroun et la Bolivie (<https://www.redd-services.info/fr/content/redd-pilot-project-cameroon>). Les résultats de ce projet sont significatifs, non seulement en termes de comptabilisation du carbone, mais aussi en termes de gestion institutionnelle. Ce processus historique dessine la vision du Cameroun en ce qui concerne le REDD+.

1.2. Vision du Cameroun en ce qui concerne la REDD+

D'après le MINEPDED (déc. 2011), les forêts représentent une opportunité pour réduire les coûts dans la recherche de solutions aux changements climatiques. Cela implique que la REDD+ doit permettre de valoriser le rôle joué par la forêt à la stabilisation mondiale des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. La participation du Cameroun dans le processus REDD + rend possible l'acquisition des fonds de contrepartie résultant des efforts pour réduire les émissions

dues à la déforestation et à la dégradation des forêts ainsi que de la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers. Il serait donc possible de transformer l'handicap posé par les changements climatiques en opportunité de développement économique en termes d'économie verte à travers la mise en œuvre de projets liés à la REDD + et le Mécanisme de Développement Propre (MDP).

Le mécanisme REDD + offre une opportunité qui pourrait être utilisée pour répondre aux préoccupations des différents secteurs clés de développement tels que la modernisation de l'agriculture, l'élevage et l'intensification de l'élevage et de l'exploitation minière. Pour y parvenir, les projets, « vrais » pilotes du futur mécanisme REDD+ devraient impliquer la participation des populations locales / autochtones dans l'élaboration et la mise en œuvre des différentes phases de la REDD+. Dans le but de renforcer la compréhension et la déclinaison pratique de la vision, des concepts notes de projets REDD+ ont été développées en fonction des spécificités des différentes zones agroécologiques (cf. annexes I). Le but ultime des projets pilotes REDD+ est d'offrir des avantages importants pour les peuples autochtones et autres communautés dépendant des forêts, y compris la gestion durable de la biodiversité, la fourniture de moyens de subsistance alternatifs, le partage équitable des revenus générés par les réductions d'émissions. Il y a en effet un risque d'iniquité dans un tel processus. L'idée de base est que la compensation REDD+ se fera sur la base des coûts d'opportunité du non-usage des terres forestières (c'est-à-dire des revenus qu'auraient générés les terres défrichées pour les agents de la déforestation).

Cependant, les coûts de la REDD+ seront sûrement plus importants que les revenus perdus par l'interdiction de déboiser.

D'où la nécessité d'une redistribution équitable aboutissant à un maintien durable du couvert forestier. Toutefois, sur diverses questions, des solutions consensuelles demeurent recherchées. Selon Karsenty et al (2013), le principal problème du REDD+ est de savoir si on peut baser un régime climatique international sur un « scénario de référence » prédisant « ce qui se passerait sans action ». Les facteurs influant sur la déforestation sont, pour l'essentiel, imprévisibles et hors du contrôle direct des gouvernements. La complexité des interactions rend dès lors illusoire toute tentative de prédiction. Pour les auteurs, les projets REDD+ qui devaient être au départ des « démonstrateurs » apparaissent comme la seule réalité tangible du REDD +. Toutefois, leur efficacité pour réduire localement la déforestation et combattre les causes sous-jacentes associées est discutée. En effet, le principe de compensation des coûts d'opportunité n'est pas adapté pour réduire la déforestation dans une économie ouverte et globalisée : tant que la demande mondiale en ressources naturelles et en énergie ne diminue pas, réduire l'offre en terres cultivables ou limiter l'accès aux gisements miniers sous les forêts, dans un pays, risque de conduire à une hausse des prix des matières premières et à déplacer le problème ailleurs (Karsenty et al. 2013).

Selon Joseph Amougou, de la Coordination nationale de la REDD au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), la stratégie nationale REDD+ du Cameroun est basée sur une vision nationale de faire de la REDD+ un outil de développement socioéconomique du pays. Elle doit être utilisée pour améliorer les moyens de subsistance des communautés. Pour réaliser cette vision, il faut aborder les problèmes de gouvernance existants, notamment l'examen et le renforcement des politiques et l'assurance d'une participation significative éclairée des communautés dépendantes des forêts – en particulier les

groupes marginalisés dans les zones rurales, tels que les femmes et les populations locales. La REDD+ ne marchera pas au Cameroun sans un développement à la base. Elle ne peut pas être mise en œuvre sans tenir compte des activités de la population locale qui pratique l'agriculture, l'exploitation forestière et l'élevage. La REDD+ devrait améliorer leurs activités et leurs conditions de vie afin que ces communautés locales ne mettent pas autant de pression sur la forêt.

1.3. Conception du projet

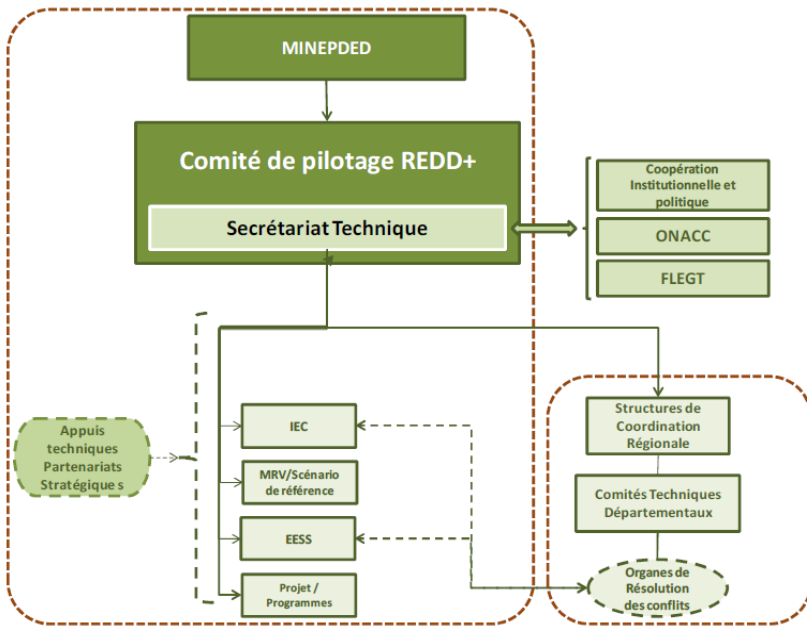
Deux étapes essentielles ont permis de mettre en route le processus d'élaboration de la R-PP du Cameroun. Il s'agit de l'esquisse d'un mécanisme institutionnel et des consultations préliminaires.

1.3.1. L'esquisse du mécanisme institutionnel

La gestion du processus REDD+ nécessitait de prime abord la mise en place d'un cadre institutionnel et opérationnel approprié. Il s'agissait alors, d'une part, de créer les institutions inexistantes, d'autre part de consolider et renforcer celles qui existent. Au Cameroun, le MINEPDED a été chargé d'assurer la coordination de la REDD+. Il doit, à cet effet, travailler en étroite collaboration avec la Primature, l'Assemblée Nationale et les autres ministères sectoriels afin que le processus s'intègre à la stratégie de développement du pays.

La structure institutionnelle de gestion du processus REDD+ pour la mise en œuvre du R-PP est constituée d'un organe décisionnel au niveau national (le comité de pilotage) et d'un organe opérationnel (le Secrétariat Technique). Le Secrétariat Technique assure la mise en œuvre du processus REDD+ à travers ses démembrements aux niveaux régional et départemental.

Figure 1 : Organigramme des institutions de gestion du processus REDD+



1.3.2. Les consultations préliminaires

En Afrique centrale, des pays comme la République Démocratique du Congo (RDC), le Congo ont élaboré leur document avant le Cameroun mais avec l'appui des expatriés. En revanche, au Cameroun, les consultants nationaux ont été mobilisés dès la phase de préparation du processus, l'accent étant particulièrement mis sur les mécanismes devant permettre une large consultation des parties prenantes. Aussi, il a été fait appel à des personnes ressources nationales pour la planification et la mise en œuvre d'une stratégie de dialogue multi-acteurs.

2. Stratégies et options de dialogue initial

La formulation de la R-PP exigeait au Cameroun de fournir une feuille de route pour régler les différents aspects liés à l'inventaire de la situation nationale à l'égard de la déforestation, la dégradation des forêts, et d'autres activités. Dans cette perspective, il était nécessaire non seulement de faire appel aux experts de tous bords, mais aussi de procéder à différentes consultations publiques. En effet, le processus présente aussi diverses « menaces » aux moyens de subsistance, à la sécurité foncière, à la gouvernance forestière, à la culture, à la biodiversité, etc. A travers des consultations publiques, il était donc question de présenter, de mesurer et d'atténuer ces risques, grâce à l'implication de toutes les parties. La formulation du R-PP doit être inclusive, transparente et responsable, toutes choses qui nécessitent, dès le départ, un partage d'informations et des discussions intenses. C'est cette stratégie qui a été privilégiée, de manière à construire un capital de confiance entre les acteurs et appuyer leur capacité à participer activement et efficacement au processus. Mais, quelles sont les parties prenantes au dialogue initial et quelle est l'approche méthodologique privilégiée pour l'échange ?

2.1. Les parties prenantes au dialogue initial

L'identification des parties prenantes au dialogue initial est rendue possible grâce à une cartographie minutieuse. Celle-ci permet de répondre aux questions essentielles : qui sont les acteurs concernés? Dans quelles zones agro-écologiques et régions sont-elles fondées? Comment ont-ils utilisé la forêt et dans quel but? Quels genres de changements forestiers ont-ils connu au cours des dernières décennies, comment ces changements se sont produits et qui sont ceux qui ont contribué aux changements dans l'utilisation des forêts?

Les intervenants sont définis comme les individus ou les groupes touchés par le résultat, soit négativement ou positivement ou ceux qui pourraient affecter les résultats de toutes les interventions proposées. Ils ont généralement un intérêt ou une participation dans le projet. L'identification des parties prenantes, une étape importante permettant d'éviter les problèmes à long terme, s'opère donc grâce à une série de questions :

- Qui pourrait être affectée (positivement ou négativement) par le souci de développement à résoudre dans le cadre de la REDD?
- Qui sont les parties prenantes institutionnelles (gouvernements, ONG, secteur privé, etc. locales OBC) engagées dans l'utilisation des terres et à quel but?
- Qui sont les « sans-voix » pour lesquels des efforts particuliers doivent être faits?
- Qui sont les représentants des personnes susceptibles d'être touchés?
- Qui est responsable de ce qui est prévu et qui est susceptible de mobiliser pour ou contre ce qui est prévu?
- Qui doit changer de comportement pour que les efforts puissent aboutir aux résultats escomptés?

Finalement, les consultations préliminaires ont permis de rassembler des groupes issus des secteurs public et privé, les acteurs de la société civile, les habitants des communautés forestières les populations autochtones/indigènes et d'autres acteurs ayant un intérêt dans le projet.

2.2. Objet et méthodologie des consultations

Le dialogue initial vise essentiellement le partage d'information et de compréhension du processus REDD+. Il permet aux parties prenantes :

- De comprendre ce que le mécanisme REDD+ signifie ;
- De partager leurs opinions sur les causes et les impacts du déboisement et la dégradation des forêts ;
- De partager leurs expériences et leurs vues sur les programmes permettant de gérer durablement les forêts et les questions de gouvernance associées ;
- De comprendre ce que le gouvernement envisage de faire afin de commencer à développer les différentes composantes du R - PP ;
- De comprendre leur rôle et le soutien qu'elles peuvent apporter au gouvernement ;
- D'identifier les structures appropriées qui vont participer, en particulier ceux au niveau local qui vont appuyer en permanence le processus de la REDD+ ;
- D'identifier les mécanismes de règlement des conflits éventuels au niveau local et national.

Pour ce faire, les approches suivantes ont été privilégiées : l'information et la sensibilisation puis la discussion, le tout à la faveur des ateliers d'échange.

L'information et la sensibilisation visaient à encourager et à renforcer la participation de tous les acteurs au mécanisme REDD+. Au plan local, une attention particulière a été accordée aux acteurs vulnérables, dont les peuples autochtones. En effet, la REDD+ imposera d'importantes restrictions aux ressources dont dépendent ces peuples. Certaines pratiques d'agriculture, de chasse et de cueillette seront sûrement interdites. Il est important que les peuples autochtones soient pleinement informés sur ce qui est envisagé, pour en connaître les impacts possibles sur leurs droits (Christian Erni, Helen Tugendhat et al. (2010). Des exposés thématiques ont été présentés à cet effet : introduction sur le dispositif REDD+ ; Contexte, potentiel et enjeux de la REDD+ ; État des lieux de la gestion durable des

forêts et opportunités pour le REDD ; État de la préparation du Cameroun pour l'élaboration du R-PP, etc.

Ces exposés constituent en réalité des prétextes pour ouvrir le débat et partager la vision, les espoirs et les craintes de toutes les parties. C'est pour cela qu'elles donnaient lieu à des séances de questions-réponses et à des groupes de réflexions débouchant sur des propositions pour amorcer la phase d'élaboration de la R-PP.

Chapitre 2

Les rôles des différents acteurs dans la phase d'élaboration : la prise en main effective par des personnes ressources nationales

Le Cameroun offre aujourd'hui un modèle d'élaboration du R-PP grâce à la mise en synergie des compétences au niveau national. Dans un objectif de mobilisation anticipée des différents secteurs dans le processus REDD+, plusieurs ministères sectoriels se sont engagés dans les réflexions pour la rédaction du R-PP. Bien plus, le recours a été fait exclusivement aux consultants et à d'autres acteurs locaux, notamment ceux de la Société Civile. En effet, l'hypothèse d'appel aux consultants internationaux n'a pas rencontré l'assentiment de tous les acteurs. Tout au plus a-t-elle créé beaucoup d'incompréhensions entre les bailleurs de fonds et le MINEPDED sur les modalités de financement et de rédaction du document R-PP. En conséquence, le MINEPDED a décidé de faire appel aux experts nationaux travaillant sur une base volontaire. Au départ, certains acteurs ont douté du rendement mais, progressivement les résultats ont été appréciés et aujourd'hui le Cameroun est pris en modèle et exporte même ses capacités vers les pays qui élaborent leur R-PP.

Dans ce contexte, les partenaires internationaux ont finalement joué essentiellement le rôle d'appui financier. Ainsi, le R-PP a été élaboré avec l'appui technique et financier du Gouvernement, de la Banque Mondiale à travers les fonds FCPF, de l'UICN, de la GIZ, bien avant la signature de l'arrêté officialisant la mise en place et l'opérationnalisation du Comité de Pilotage du processus REDD+.

Dans l'ensemble, ce document a été élaboré suivant la feuille de route contenue dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 5 : Feuille de route R-PP

N°	ACTIVITES	CHRONOGRAMME, MARS-JUIN 2012																		
		Mars 2012	avril 2012	Mai 2012	Juin 2012	Juillet 2012	Aout 2012													
1	TRANSMISSION DES DOCUMENTS																			
2	FINALISATION DES TRAVAUX DES CONSULTANTS NATIONAUX (à partir des commentaires issus de l'atelier de Mbalmayo)																			
3	FINALISATION DES AUTRES VOLETS DU R-PP (LES PARTIES 1A ; 1B ; 2C ; 4b ...) travail à faire par la coordination et les experts partenaires																			
4	REUNION TECHNIQUE DE CONSOLIDATION DU DOCUMENT																			
5	PRODUCTION DU PREMIER DRAFT ET RELECTURE DU DRAFT R-PP																			
6	PARTAGE DU DRAFT AVEC LES PARTIES PRENANTES																			
7	CONSULTATIONS (cinq atelier, un par région agro-écologique)																			
8	SOUSSION INFORMELLE DU DRAFT DU R-PP AU FCPF																			

Il ressort de ce tableau que la première étape a été celle de la validation des travaux de consultants, la seconde celle du partage et de l'enrichissement des résultats de ces travaux donnant lieu à la production du document final.

1. Le rôle des consultants nationaux

La rédaction du R-PP a nécessité la mobilisation d'une équipe de consultants, de niveau master au moins voire PhD ou plus, offrant une expertise confirmée dans les divers domaines élus (communication, SESA, MRV, gestion des projets et programmes

REDD, etc.) et dotés d'une expérience professionnelle minimale de 5 ans. Le tableau 2 fournit un résumé des termes de référence (TdR) des consultations.

Dans l'élaboration du draft du document, les composantes ci-après sont prises en compte : le plan de consultation et de participation des parties prenantes, la stratégie REDD+, les systèmes nationaux de suivi forestier et d'information sur les garanties, le niveau d'émission de référence nationale pour les forêts.

1.1. Le plan de consultation et de participation des parties prenantes

Dans le processus REDD, la consultation et la participation des parties prenantes est une préoccupation constante. Il faut indiquer comment les consultations initiales seront élargies et consolidées lors de la phase de mise en œuvre de la R-PP. Selon Haman Unusa de l'Unité nationale de coordination de la REDD+ du MINEPDED, les populations locales ont participé aux consultations tout au long du processus d'élaboration de la RPP. Ils continueront à participer à travers leurs diverses organisations ou représentations. Aussi, une feuille de route pour l'intégration de l'approche genre dans le processus de la REDD+ a été développée et sera renforcée dans le cadre de l'élaboration de la stratégie. Les femmes sont également

Tableau 6 : Résumé des TdR des consultants

Domaine	Objectif	Domaine de qualification
Experts de la cellule IEC	Développer et mettre en œuvre un plan de communication et de consultation / participation des parties prenantes	- Communication, - Marketing social (ou disciplines similaires)
Experts en SESA	Développer la SESA afin de réduire les risques sociaux et environnementaux liés à la mise en œuvre de la REDD+	- Gestion environnementale ou sciences de l'environnement - Sciences économiques et sociales, développement communautaire ou foncier

Domaine	Objectif	Domaine de qualification
Experts en MRV / Scénario de référence	Développer le MRV et établir le scénario de référence du Cameroun, compte tenu des spécificités des zones agro-écologiques	- Comptabilisation carbone - Cartographie et SIG - Sciences de la Nature et Sciences sociales
Experts en projets / programmes REDD+	Développer de projets – programmes sectoriels ou intégrés avec les parties prenantes dans l'objectif de déployer la REDD+ sur le territoire national	- Montage et gestion de projets / programme ; - Suivi-évaluation de projets – programmes
Experts en appui au Secrétariat Technique	Construire la stratégie nationale REDD du Cameroun	- Gestion institutionnelle et juridique ; planification - Ménagement ou développement rural socio-économie ou développement participatif

représentées dans les organes nationaux (l'un des postes de direction de la coordination nationale est réservé à une femme). Par ailleurs, ajoute M. Unusa, la stratégie de communication dans la phase de mise en œuvre inclura l'utilisation des langues locales et des formes visuelles de communication telles que les affiches et les panneaux publicitaires. Des traducteurs et interprètes seront également utilisés pour faciliter la communication entre les animateurs de la REDD+ et les populations locales.

Cette consultation suppose l'identification préalable des parties et l'élaboration des outils de communication. Dans l'ensemble, conformément au tableau 3, les objectifs de la consultation diffèrent suivant les types d'acteurs.

Tableau 7 : Les objectifs de consultation par type d'acteur

Types d'acteurs	Objectifs de la consultation
Gouvernement et l'État	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration multisectorielle et intersectorielle forte - S'assurer que des mesures concrètes pour la réduction des émissions soient adoptées de manière participative et mises en œuvre - Jouer son rôle de facilitateur pour le développement des activités et coordonner le processus - S'assurer de la prise en compte des préoccupations réelles des communautés et leur appropriation du processus

Types d'acteurs	Objectifs de la consultation
Communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> - Clarification de leur rôle dans l'atteinte des objectifs de réduction de la déforestation - Compréhension des enjeux de la REDD+ (opportunités et risques) afin de faciliter leur CLIP - Identification participative des moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts - Identification des options stratégiques leur permettant d'atteindre le développement tout en respectant les politiques et stratégies d'utilisation des terres - Identification des formes et institutions de gestion des conflits sur l'utilisation des terres et exploitation des résultats dans le cadre du processus REDD+ - FPIC réalisé et avis des peuples autochtones respectés
secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les phénomènes de changement d'utilisation des terres et leurs apports potentiels en termes d'émission de GES - Développer des mesures communes avec les communautés dépendantes des forêts pour lutter efficacement contre les causes de déforestation et de dégradation des forêts - Développer des projets potentiels pour une mise en œuvre de la stratégie nationale - Identifier les conflits potentiels pouvant intervenir et identifier des bonnes pratiques pour la gestion des conflits
société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser les expériences et conscientiser les communautés locales pour une gestion rationnelle des ressources forestières - Encourager l'adoption de pratiques agricoles et autres activités à faible impact sur les forêts pour aboutir au développement local
chefferies traditionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation de la consultation des communautés et la gestion des conflits (fonciers) - Clarification de leurs rôles dans le processus
élus du peuple	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer leur participation et leur appui dans le processus législatif - Assurer le relai de l'information de la base vers le sommet et du sommet vers la base
collectivités décentralisées	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'identification adéquate des projets locaux REDD+ - Faciliter la mise en œuvre des projets locaux REDD+

1.2. Stratégie REDD+

C'est la composante 2 du R-PP. En général, deux modalités de mise en place de la REDD+ sont envisageables. La première est une approche par projet, qui consiste en une rémunération directe des agents de la déforestation (principalement les ménages agricoles et des entreprises d'exploitation forestière) afin de les inciter à changer leurs pratiques. Cependant, comment garantir que ces agents ne contourneront pas l'interdiction locale en allant défricher plus loin, dans l'espoir d'augmenter leurs revenus ? La deuxième approche est nationale, et consiste en une rémunération accordée sur la

base des performances totales des pays concernés. Le risque de fuites persiste à l'échelle internationale, entre pays forestiers. Ce type de fuites a déjà été observé auparavant : en 1989, l'abattage de bois a été interdit en Thaïlande, ce qui a incité les entreprises de ce pays à se délocaliser en Birmanie et au Cambodge pour poursuivre leurs activités.

Pour contrer cette menace, il faut que chaque pays forestier s'engage dans la REDD+, ce qui représente un grand défi pour la communauté internationale. En ce qui concerne le Cameroun, la future stratégie REDD+ a deux principaux objectifs :

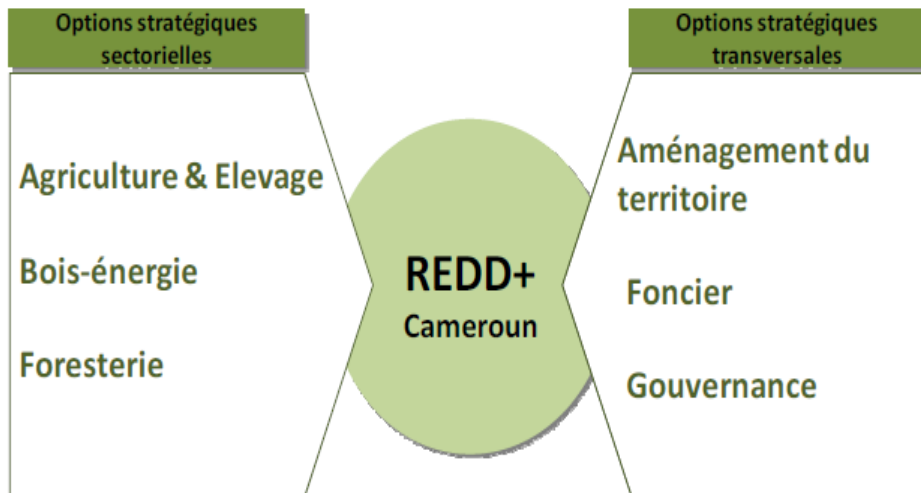
- ◆ réduire les émissions de GES et surtout le CO₂ issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, en luttant contre les causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation des forêts , en augmentant et en renforçant le stock de carbone sur le territoire national ;
- ◆ contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement répondant au DSCE.

Le mécanisme REDD+ prendra en compte deux types d'options : les options sectorielles qui regroupent, l'agriculture, les agro industries, l'élevage, l'énergie etc. Dans ces options sectorielles, il s'agit d'identifier les moyens qui permettent de réduire la déforestation. En ce qui concerne les options transversales, l'on a relevé l'aménagement du territoire, le foncier et la gouvernance, etc.

Dans le même sens, en république Démocratique du Congo, pays plus avancé dans le processus, la stratégie nationale REDD+ s'articule autour de quatre volets :

- Un volet transversal consistant à enclencher les réformes sectorielles à mettre en place pour la coordination, la mise en œuvre, le financement et le contrôle des activités REDD+ ;
- Trois volets sectoriels regroupant les types d'activités éligibles

Figure 2 : complémentarités entre les différentes options stratégiques de la REDD+



notamment : la gestion, l'exploitation durable et l'accroissement du patrimoine forestier national : volet visant à améliorer la gestion durable des forêts de production permanente, à gérer, valoriser et étendre les forêts classées et augmenter la capacité de stockage de carbone à travers les activités de boisement et de reboisement ;

- Le développement accéléré d'une agriculture plus performante en milieu rural forestier à travers une coordination efficace entre les administrations intéressées ;
- La limitation des impacts sur la forêt de la croissance urbaine et industrielle à travers des efforts visant à la fois la réduction de la demande en bois de chauffe et l'augmentation de l'offre en produits ligneux et en alternatives énergétiques pour les ménages (Cf. Mpoyi et al, 2013).

Dans la construction de cette stratégie, une attention particulière est accordée aux politiques foncières. Les peuples autochtones ont tendance à rejeter toute forme de REDD+ qui n'assure pas la sécurité de leurs droits sur les terres et les

forêts (Christian Erni, Helen Tugendhat et al. (2010). D'après Kingsley Nfor, l'incertitude sur les droits de propriété et l'accès aux terres forestières est potentiellement un obstacle majeur pour mettre en œuvre l'initiative ONU-REDD au Cameroun. L'on estime que les règlements actuels poussent les habitants à endommager la forêt en vue d'y établir leur revendication. Il y a un conflit persistant entre les populations locales et les concessionnaires de grands espaces.

1.3. Niveau d'émission de référence national pour les forêts

Le scénario de référence développe les éléments de base qui permettront aux politiques de participer aux négociations internationales sur le mécanisme REDD+. C'est un outil d'aide à la prise de décision. La première proposition pour établir les seuils de référence à partir desquels on mesure la déforestation évitée est le seuil de référence historique. Ce seuil se base sur une moyenne des taux de déforestation passés. Ce type de scénarios de référence défavorise les pays ayant de faibles taux de déforestation passés (comme le Costa Rica ou les pays du Bassin du Congo), en ce qu'il renforce les risques de fuites internationales. La deuxième proposition, celle des seuils de référence projetés, permet de soutenir la démarche des pays ayant de faibles taux de déforestation passés, en construisant des scénarios prédictifs qui évaluent en fonction de leur croissance économique et démographique les besoins de déboisement de chaque pays pour les années à venir. Ces scénarios demeurent cependant peu fiables car les taux de déforestation ne sont pas seulement influencés par des facteurs prévisibles, mais surtout par des phénomènes non prévisibles (prix de certaines commodités agricoles, cours des produits miniers ou du pétrole, migrations ou phénomènes climatiques).

Dans sa soumission à la CCNUCC, le Cameroun a proposé un niveau de référence permettant de prendre en compte les spécificités des différentes zones agro-écologiques mettant ainsi en exergue le niveau infranational lors de l'établissement de son NR et de son NRE. Le scénario de référence devrait prendre en compte la déforestation et la dégradation des forêts mais aussi les efforts de conservation et d'augmentation des stocks de carbone à l'échelle nationale et les facteurs d'ajustement nationaux en fonction des projections de développement. Différentes étapes doivent être respectées pour la construction du scénario de référence:

- l'analyse du couvert forestier, situation actuelle et évolution au cours des dernières années par photo-interprétation, en utilisant les images satellites disponibles ;
- la quantification des émissions passées en utilisant les estimations de biomasse effectuées à partir des inventaires forestiers disponibles le développement des trajectoires d'émissions / de séquestration par la modélisation en prenant en compte les différents facteurs d'ajustement issus de la projection de développement et des programmes mis en œuvre au Cameroun.

1.4. Systèmes nationaux de suivi forestier et d'information sur les garanties

La R-PP du Cameroun présente une proposition et un plan de travail pour élaborer, étape par étape un système intégré de mesure, de notification et de vérification des changements du déboisement et/ou de la dégradation des forêts ainsi que des activités de renforcement des forêts. La conception du système doit intégrer des idées préliminaires sur le renforcement des capacités du pays (à travers un système intégré ou des activités coordonnées) à suivre les réductions d'émissions et le renforcement des stocks de carbone forestier ainsi qu'à évaluer les répercussions de la stratégie REDD+ dans le secteur

forestier.

Le système MRV constitue un garant incontournable pour éliminer ou réduire les préjudices et pour bonifier les impacts positifs et améliorer la qualité des résultats escomptés. Le système MRV prendra en compte au moins 4 préoccupations :

- La définition préalable des activités potentiellement éligibles dans le cadre de la REDD+ ;
- Les aspects du suivi des émissions et des absorptions de carbone liées aux activités REDD, en se focalisant sur les bénéfices climatiques et les coûts ;
- Les besoins de rapportage des réductions d'émissions et de l'augmentation des stocks de carbone ;
- La vérification de la concordance entre le rapportage des activités REDD et les conditions précisées dans les lignes directrices de la CCNUCC.

1.5. Quelles options pour le financement : financer les réformes tout en rémunérant les résultats.

L'accent a été mis par la plupart des gouvernements, des ONG et des centres de recherche sur la volonté de compenser la déforestation évitée sur une estimation de la différence entre la déforestation observée et mesurée à un temps donné et un seuil de référence (« output-based »). Une alternative à ce schéma pourrait être un financement d'activités jugées aptes à freiner le processus de déforestation (« input-based » ou « compensation des efforts aboutis ») (Terra Nova, 2011).

En réalité, les deux options pourraient être retenues alternativement. Dans une première étape, les fonds levés par les pays du Nord pourraient servir à préparer les pays en développement à accueillir la REDD et à développer des politiques et mesures durables assurant l'efficacité future

des systèmes incitatifs et encourageant les transferts Nord-Sud (« input-based »). Dans une deuxième étape, la mise en place d'une compensation basée sur les résultats en termes de déforestation (« output-based ») pourrait être envisagée. Dans les premières conclusions du groupe de travail consacré à la REDD+, l'implémentation par étapes a été effectivement décidée.

2. La contribution des autres parties prenantes

Le draft du R-PP étant produit par l'équipe de consultants, la contribution des autres parties prenantes à l'occasion de divers ateliers de discussion et de propositions a permis de l'enrichir. Pour ce faire, la méthodologie mise en œuvre était axée sur :

- Les exposés thématiques par les experts suivis de séances de question-réponse ;
- Les groupes de réflexion ;
- les restitutions, discussions et recommandations.

Ainsi, lors des ateliers d'échange tenus à Mbalmayo du 21 au 23 mars 2012, diverses propositions et suggestions d'amélioration du draft de R-PP ont été faites. Quelques-unes sont répertoriées dans le tableau suivant.

Tableau 8 : Exemple de propositions d'amélioration du draft R-PP

Cadre thématique	Directives	Améliorations/suggestions
Plan de consultation et de participation des parties prenantes	Présentez le Plan de consultation et de participation pour l'engagement des parties prenantes dans le processus d'élaboration de la R-PP	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter les expériences antérieures des consultations ; • Analyser à différentes échelles à savoir nationales, régionales et locales.

Cadre thématique	Directives	Améliorations/suggestions
Politiques forestières	Identifiez les causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation forestière en considérant les implications pour la REDD+	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte le caractère extensif et expansif de l'agriculture itinérante sur brûlis, menace représentée par la montée de l'agriculture industrielle ; • Structuration de la présentation à revoir (notamment facteur direct et facteur indirect bien dissocier lesdits facteurs) ; • Prendre en compte les études du Rainforest Alliance sur l'agro industrie etc... • Prendre en compte les impacts des grands travaux structurant.
Stratégies nationales REDD+	Proposer un plan de travail pour développer, évaluer et déterminer la priorité des différentes options stratégiques de REDD+ qui apportent une réponse aux facteurs du déboisement et/ou de la dégradation forestière identifiés	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre les différentes activités pour les trois prochaines années ; faire des projections par exemple, d'ici 2015 ; • Proposition d'une étude qui nous permettra d'identifier et effectuer une priorisation des options ; • Envisager des options stratégiques préliminaires à évaluer après un certain nombre d'années.
Évaluation stratégique environnementale et sociale (SESA)		<ul style="list-style-type: none"> • Rendre le document moins long, le contracter en enlevant les parties « justification et contexte » ; • Conformer le document aux autres composantes de la R-PP ; • Insister sur l'organisation des participations dans l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)
Scénario de référence	Concept	<ul style="list-style-type: none"> • Document présenté à résumer ; • Définir la période historique ; • Noter le type de données à utiliser, le type de scénario.
Système MRV	Indiquer à quoi servira le système de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Ce volet servira : • Au suivi des 5 axes que sont : déforestation, dégradation, conservation des stocks de carbone, changements d'affectation des terres etc. ; • Au suivi et la notification des points prévus dans le REDD+ en fonction de nos 5 zones agro écologiques ; • Au suivi des sauvegardes et aspects sociaux économiques ; • Cet aspect qui exigera des technologies devra bénéficier de l'appui des partenaires.

Pour la finalisation du document R-PP, d'autres ateliers de consultation des parties prenantes ont été organisés. L'objectif visé était de procéder à un large partage du document R-PP et de recueillir les contributions des parties prenantes. A titre

d'exemple, l'atelier regroupant les parties prenantes des cinq zones agro-écologiques s'est tenu à Douala du 11 au 13 juin 2012. Y ont pris part :

- les représentants de la société civile ;
- les représentants des communautés locales ;
- les représentants des peuples autochtones ;
- les consultants nationaux ;
- les représentants des partenaires techniques et financiers ;
- les représentants des partenaires techniques et financiers ;
- les représentants des administrations sectorielles.

Aussi, la Coordination Nationale REDD+ du MINEPDED tenait à planifier et à encourager une participation efficiente et active de tous les acteurs susceptibles de contribuer à l'enrichissement du R-PP, notamment les populations locales, avec une attention particulière pour les acteurs les plus vulnérables (peuples autochtones, les femmes,...).

Cet atelier a débouché sur une série de recommandations dont certaines figurent au tableau 6 ci-dessous :

Tableau 9 : Exemples de recommandations en vue de la finalisation du R-PP

Cadre thématique	Recommandation
Dialogue rapide, processus de consultation et de participation	<ul style="list-style-type: none"> • La société civile doit soutenir l'État dans la mise en œuvre du mécanisme REDD+ ; • Valoriser d'autres techniques de consultation des parties prenantes qui ont fait leur preuve en l'occurrence la MAPPAPY. • Harmoniser la forme du document (orthographe des mots, la conjugaison des verbes, mise en page, les titres de tableaux et sources de références, lister les acronymes en donnant leur signification etc.).
Dispositifs nationaux de gestion de la préparation et cadre de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Montrer comment la coordination nationale va agir avec le FLEGT; • Ajouter les groupes vulnérables en plus des réseaux de la société civile.

Cadre thématique	Recommandation
Utilisation des terres, politique forestière et gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser l'ordonnance n°74-1 du 06 juillet 1974 fixant le régime foncier de la République Unie du Cameroun ; • Réfléchir sur les autres cadres juridiques qui interviennent dans la loi forestière ; • Les sectoriels doivent travailler ensemble pour éviter les chevauchements dans la mise en œuvre du mécanisme REDD+ ; • Le Ministère des Domaines et des Affaires foncières doit documenter le droit foncier coutumier en le mettant sous la forme écrite, traduit en langue officielle et langue locale.
Scénarios de référence et MRV	<ul style="list-style-type: none"> • Développer par zone agro-écologiques les stratégies qui permettent de réduire les gaz à effet de serre ; • Le MINADER devrait mettre à la disposition des paysans des techniques culturales qui permettent de sédentariser les agriculteurs sur un même espace ; • Encourager les paysans à cultiver sur les jeunes jachères qui émettent moins de CO2 par rapport aux vieilles jachères et des forêts (forêts primaires secondaires et primaires); • Prendre en compte les avis des peuples autochtones à tous les niveaux de la mise en œuvre du mécanisme REDD+; • Se rapprocher du RACOPY pour les adresses de toutes les associations de représentants des peuples autochtones ; • Ajouter le MINESUP et les autres institutions de recherche dans la mise en place du mécanisme REDD+.
Options et stratégies	Développer une stratégie dans le secteur de l'exploitation et exploration minière

Au regard de ce qui précède, il ressort que l'élaboration du R-PP a nécessité la mobilisation au niveau national d'une synergie de forces à différentes échelles. Aussi peut-on récapituler, comme dans le tableau 6, les différents acteurs et leur rôle dans l'aboutissement de cette étape cruciale.

Tableau 10 : Rôles et responsabilités des différents acteurs dans l'élaboration du R-PP

Types d'acteurs	Responsabilité
MINEPDED	Coordination des travaux
Partenaires au développement	Appui financier
Consultants nationaux	Élaboration du draft de R-PP
Autres administrations publiques	Contribution à l'enrichissement des travaux
Société civile	Sensibilisation et encadrement des communautés Contribution à l'enrichissement des travaux

Types d'acteurs	Responsabilité
Autorités traditionnelles	Mobilisation, sensibilisation et information des populations locales,
Autorités religieuses	Sensibilisation et information
Médias	Information, éducation et sensibilisation

Chapitre 3

La validation du R-PP : quelles exceptions pour ce processus final ?

L'élaboration du R-PP est un long processus qui s'achève normalement par la validation du document. Cette ultime étape est l'œuvre d'un groupe d'experts indépendants de la Banque Mondiale dont l'intervention suppose la validation au niveau national.

1. Le processus de validation au plan interne

La validation du R-PP au plan national a donné lieu à la tenue d'ateliers régionaux et nationaux. Il y a lieu de retracer ces activités, tant dans leur structuration, que dans leurs résultats.

1.1. Structuration des ateliers nationaux et régionaux de validation

Les consultations régionales ont été réalisées dans les 5 zones agro écologiques :

- Bamenda pour la zone des hauts plateaux ;
- Ebolowa pour la zone forestière bimodale ;
- Douala pour la zone forestière monomodale ;
- Maroua pour la zone soudano-sahélienne ;
- N'Gaoundéré pour les zones des hautes savanes.

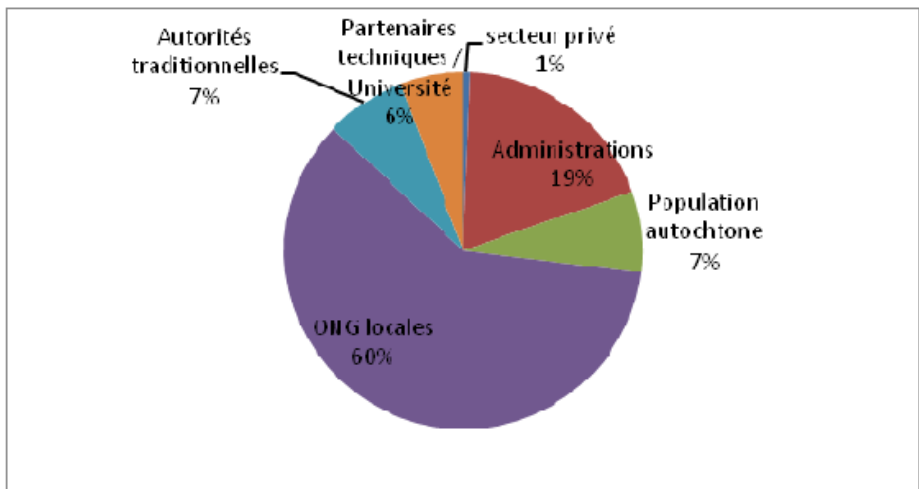
Ces ateliers régionaux ont été complétés par d'autres rencontres baptisées les « ateliers d'écriture » de l'équipe de rédaction du R-PP avec les parties prenantes à la REDD+. Ils ont permis aux différents acteurs de contribuer en transmettant leurs idées et attentes sur le processus dans le R-PP. Par ailleurs nombre de réunions ont été tenues avec les ministères sectoriels (MINADER, MINFOF, etc.), le secteur privé (minier et forestier principalement), les partenaires techniques et la société civile.

Dans l'ensemble, les participants aux ateliers régionaux et nationaux sont, en grande majorité, les parties prenantes aux

consultations antérieures. Le taux de participation à ces ateliers a été évalué comme l'indique la figure 3.

Les participants locaux aux ateliers ont été représentés par les membres des communautés elles-mêmes (chefs traditionnels, chefs religieux, etc.) ou par des membres de la Plateforme de la société civile (ONG, association, médias locaux, etc.). On a pu noter également la participation des administrations locales déconcentrées et décentralisées (élus, délégués régionaux et départementaux, etc.), des centres de recherche et des Universités.

Figure 3 : Constitution des participants aux ateliers régionaux



1.2. Résultats des ateliers régionaux et nationaux de validation

Ces consultations finales ont permis de compléter certaines informations manquantes à l'instar des causes de déforestation par zone agro-écologique, de l'identification des projets pilotes (zone de mise en œuvre et nature des projets pilotes) en fonction des besoins des communautés locales, et des

préoccupations sociales des communautés tributaires devant être prises en compte lors de la construction de l'EES. Les parties ont pu exprimer leurs principales attentes portant sur les aspects qui méritent une attention particulière lors de la construction de la stratégie. Il s'agit par exemple de :

- la participation à travers le renforcement de l'information et des consultations des acteurs au niveau local ;
- la formation des acteurs de la société civile ; la prise en compte des droits des communautés (surtout celles dépendantes des ressources naturelles et forestières) ;
- l'accès et le partage équitable des bénéfices et l'importance de la part revenant à la communauté qui aura fourni les efforts pour réduire les émissions de GES ;
- l'élaboration du cadre légal et réglementaire REDD+ reconnaissant les différents droits des communautés dépendantes des ressources, principalement des peuples autochtones, etc.

Les ateliers régionaux et nationaux tenus ont débouché sur la validation au plan interne du R-PP, ouvrant ainsi la voie à son appréciation par les partenaires externes.

2. Le processus de validation au plan externe

L'expérience camerounaise présente d'autres originalités au niveau du processus de validation du R-PP. Réunis à Brazzaville en date du 21 au 23 octobre 2012, le Participants Comitee (PC) du FCPF , après d'intenses discussions dont certaines portaient sur la prise en compte des initiatives en cours financés par les partenaires, a procédé à la validation dudit document fortement soutenu par la société civile camerounaise sous réserve de certaines modifications.

Suite à cette validation sous réserve du R-PP, un atelier a été organisé les 14 et 15 décembre 2012, dans la salle de conférence

de l'hôtel Relais St André de Mbalmayo, dans le but de relire la dernière version du RPP et valider les modifications proposées par les experts. L'essentiel des corrections portant sur le montage financier du R-PP, cet atelier a regroupé essentiellement : les partenaires au développement, l'équipe de la Coordination Nationale REDD+, la société civile, les consultants nationaux et internationaux.

L'atelier de relecture s'est déroulé en deux grands moments. D'abord, les échanges sur les modifications proposées par les consultants selon les recommandations du PC du FCPF. Cette séance a regroupé les consultants recrutés pour corriger le R-PP, l'équipe de la COMIFAC et les membres de la Coordination Nationale REDD+. Ensuite, la validation des dites modifications par les différentes parties prenantes au processus de rédaction du R-PP. L'occasion a été donnée de relire le R-PP, composante par composante, suivant une approche méthodologique intégrant la lecture des recommandations du PC du FCPF et des réponses-corrrections apportées par les consultants puis, la vérification de l'adéquation entre les recommandations et les réponses.

A l'issue de cet exercice, tous les commentaires ont été relus et toutes les corrections nécessaires apportées et validées par le consultant international chargé de superviser cette première journée de travail. Les partenaires techniques et financiers invités à cet atelier ont procédé également à la vérification et à la rectification des informations (activités et budgets) insérées dans la version définitive du RPP.

La révision du R-PP ainsi faite n'a pas nécessité de le soumettre à nouveau au FCPF suivant les résolutions prises à Brazzaville. Bien que la validation ait été faite sous réserve, elle était bien

définitive, ce qui en fait une autre originalité du processus. Mais l'exercice final fut la conférence téléphonique tenue au siège de la Banque Mondiale au Cameroun et mettant aux prises les responsables du MINEPDED, les consultants nationaux et les partenaires de la Banque Mondiale aussi bien au Cameroun qu'à Washington pour débattre des derniers détails avant réception par le FCPF.

Conclusion et recommandations

La validation du R-PP du Cameroun est le fruit d'un long processus qui a vu la participation d'acteurs de divers horizons, internes et externes. Dans un tel processus, la consultation de toutes les parties prenantes dès le départ et à toutes les autres étapes constitue une importante clé de succès. La préparation et la formulation du R-PP doit être inclusive, transparente et responsable, de manière à construire un capital de confiance entre tous les acteurs (secteurs public et privé, société civile, populations) et appuyer leur capacité à participer activement et efficacement au processus. L'option prise par les pouvoirs publics du Cameroun pour l'engagement des consultants nationaux participe de la volonté de construire durablement ce capital de confiance. En particulier, l'implication des populations locales à ce processus constitue une clé de succès. À long terme, la protection des forêts ne fonctionnera que si des mesures sérieuses sont prises pour remédier aux inégalités en matière de tenure foncière, à la discrimination à l'égard des peuples autochtones, à la mauvaise gouvernance, à la surconsommation et à l'industrialisation effrénée (Christian Erni, Helen Tugendhat et al. (2010)). L'aboutissement du R-PP au Cameroun constitue certainement une source d'inspiration pour d'autres pays encore engagés dans le processus. Toutefois, il n'est pas possible de standardiser la démarche en la matière. Il faut veiller à répondre aux besoins spécifiques de chaque pays, en fonction du contexte et des problèmes posés. Néanmoins, les leçons tirées de l'expérience camerounaise permettent de formuler des recommandations suivantes :

1. Recommandations pour les pays qui entendent s'engager dans le processus :

- S'inspirer de l'expérience des pays les plus avancés en la matière ;
- Mettre l'accent sur la consultation des acteurs locaux ;
- Prendre en compte les besoins et les aspirations des groupes vulnérables.

2. Recommandations pour le processus d'élaboration de la stratégie REDD du Cameroun

- Identifier les projets pilote potentiels dans plusieurs zones du pays;
- Prévoir des programmes qui assurent le suivi et l'évaluation des impacts de la REDD+ sur les communautés des forêts ;
- Prendre en compte aussi bien les options sectorielles (agriculture, agro industries, l'élevage, l'énergie etc.) que les options transversales (aménagement du territoire, gouvernance) ;
- Les secteurs suivants doivent bénéficier d'une attention particulière : les secteurs touchant à l'utilisation des terres (il faut notamment clarifier et sécuriser les droits fonciers ; l'incertitude sur les droits de propriété et l'accès aux terres forestières est potentiellement un obstacle à la mise en œuvre de la stratégie REDD), l'agriculture, l'aménagement du territoire, le développement rural, les mines, les hydrocarbures, les secteurs affectant directement l'utilisation des ligneuses, notamment l'énergie, l'économie, l'industrie, etc. (Cf. Mpoyi et al, 2013) ;
- La mise en place d'un modèle et de mécanismes efficaces de partage des bénéfices est un élément capital pour le processus, en ce qu'il constitue un élément essentiel de participation et de garantie de permanence. Ceci passe par :
 - ✓ La définition du statut juridique du carbone, spécialement du carbone forestier, ainsi que de sa propriété ;

- ✓ L'identification des parties prenantes à un projet/initiative REDD+ ;
- ✓ La prise en compte des apports non matériels et leur intégration au coût du projet ;
- ✓ La définition du revenu REDD+ distribuable ;
- ✓ Les modes d'injection des bénéfices dans les communautés aux fins d'éviter les impacts nuls, de minimiser les effets pervers et d'éviter la confiscation par l'élite (Cf. Mpoyi et al, 2013) ;
- Diversifier les sources de financement en mettant l'accent, au plan national, sur la mobilisation du secteur privé.

3. Recommandations pour l'élaboration de la directive sous-régionale

- La REDD+ doit être conçu comme un outil de développement qui doit aider le pays à atteindre l'objectif de développement durable et d'amélioration des conditions de vie des populations. Il doit être basé sur une redistribution équitable des revenus ;
- Le processus d'élaboration du R-PP doit être participatif, inclusif et reposer sur un capital de confiance entre les acteurs de divers horizons. Pour ce faire, il faut privilégier, dès le départ, des consultations à grande échelle ;
- Dans la stratégie de communication et de dialogue, il faut mettre un accent particulier sur la concertation avec les groupes les plus vulnérables (populations locales, femmes rurales, etc.) ;
- Dans l'élaboration du R-PP, le recours à l'expertise locale doit être privilégié ;
- Le scénario de référence devrait prendre en compte la déforestation et la dégradation des forêts mais aussi les efforts de conservation et d'augmentation des stocks de carbone à l'échelle nationale et les facteurs d'ajustement nationaux en fonction des projections de développement ;
- La conception du système de suivi doit intégrer des idées

préliminaires sur le renforcement des capacités du pays à suivre les réductions d'émissions et le renforcement des stocks de carbone forestier ainsi qu'à évaluer les répercussions de la stratégie REDD+ dans le secteur forestier.

ANNEXES I CONCEPTS NOTES¹

Concept de Projet Pilote REDD+

Reboisement des terres dégradées et vulgarisation des nouveaux foyers et fours améliorés dans les centres urbains

Zone Agro-Ecologique : Zone Soudano-Sahélienne

Concept du projet pilote : Reboisement à usages multiples et Réduction de la consommation du bois-énergie (efficacité énergétique)

Localisation géographique (ZOMO) : 80 à 100km autour de la ville de Maroua

Zone potentielle d'extension du projet

(ZOA) : Régions de l'Extrême -Nord, du Nord Garoua) et de l'Adamaoua (Ngaoundéré)

A. Description du projet

Contexte	<ul style="list-style-type: none">*90% des ménages de la zone Soudano-Sahélienne utilisent le bois et le charbon de bois comme principale source d'énergie pour la cuisine et les grillades*La demande en bois-énergie est croissante et supérieure à la production utile en bois des formations naturelles*La majorité des populations est trop pauvre pour pouvoir utiliser les sources d'énergie alternatives (gaz, pétrole) dont les coûts d'acquisition du matériel de base sont élevés*Faible efficacité énergétique (20%) et faible robustesse des anciens foyers améliorés vulgarisés*Exploitation des terres sans amendement pendant des décennies à travers une agriculture extensive, un élevage transhumant et la coupe de bois-énergie*Dégradation des terres, des ressources ligneuses et des pâturages*Accroissement des activités anthropiques, accroissement des surfaces dégradées qui sont progressivement abandonnées par les populations pour des nouvelles zones de culture
----------	---

¹ Tiré du Rapport de la Mission d'identification des projets pilotes au Cameroun (élaboré par la GIZ et le MINEPDED - Juillet 2014)

Objectifs du projet	<p>*Diminution de la pression sur les ressources ligneuses par une réduction des quantités de bois consommé dans les centres urbains par les ménages et les micro-entreprises</p> <p>*Réduction des dépenses d'achat de bois par les ménages</p> <p>*Restauration des terres dégradées et augmentation des superficies forestières</p>
Moteurs, Agents et Causes sous-Jacentes de la déforestation et la dégradation attaqués par le projet	<p>Moteurs: Coupe et vente du bois-énergie; demande croissante en bois-énergie; activités agricoles extensives, surpâturage</p> <p>Agents: coupeurs de bois-énergie, ramasseurs, collecteurs, commerçants-transporteurs, grossistes et détaillants de bois, petite agriculture (mitage agricole), éleveurs Mbororos et locaux (extension des pâturages)</p> <p>Causes sous-jacentes: Pression démographique, pauvreté élevée des ménages, habitudes culinaires, faible proportion de femmes exerçant un métier hors du ménage. Changement climatique (désertification, tendance à la migration vers le Sud des populations du Nord et de l'EN). Augmentation des troupeaux</p>
Pilier REDD+ concerné	<p>Déforestation et dégradation évitées</p> <p>Séquestration du carbone</p>
Activités proposées	<p>Information et sensibilisation des communautés</p> <p>Identification et sélection des zones à reboiser: Le reboisement se fera sur des terrains relativement dégradés ou historiquement non boisés avec une couverture végétale inexistante et inférieure à 30%;</p> <p>Terrains très dégradés</p> <p>Choix et test d'adaptation des espèces</p> <p>Production des plants</p>
	<p>Mise en place, conduite et suivi des parcelles en collaboration avec les communautés et les communes</p> <p>Importation des foyers améliorés auprès des fabricants ciblés (Save-80, Enviro-Fit, Jiko -Kenya, Turba -Guida/Niger)</p> <p>Test et démonstration de la performance des foyers et fours améliorés par rapport aux foyers locaux</p> <p>Vente/ installation des foyers et fours améliorés</p> <p>Suivi/Evaluation de la consommation en bois, des dépenses en bois et des économies réalisées</p> <p>Formation des artisans à la fabrication des nouveaux foyers et à l'installation des nouveaux fours</p>
Résultats attendus	<p>Réduction de la consommation et de la demande urbaine en bois-énergie</p> <p>Réduction des quantités de bois coupé et vendu</p> <p>Economies financières réalisées sur les dépenses en bois par les ménages et les micro-entreprises</p> <p>Augmentation de la production de bois énergie: 30 à 50 ha de terres dégradées sont reboisées annuellement pour la production de bois énergie dans la zone</p> <p>Séquestration du carbone</p> <p>Restauration des sols</p>

Moyens à mettre en œuvre	Espace foncier sécurisé Plan d'aménagement de l'espace à l'échelle de la zone d'intervention du projet Moyens financiers pour les essais d'adaptation des espèces, la production des plants, la mise en place, l'entretien et le suivi des parcelles Services d'appui-conseil pour la vulgarisation des pratiques sylvicoles: création de pépinières, techniques de plantation, d'entretien et de suivi Moyens financiers pour l'importation des foyers améliorés Personnel technique qualifié pour les tests, démonstrations, adaptations nécessaires, installation des foyers améliorés et formation des artisans locaux
Projet existant	Projet d'appui à la modernisation de la chaîne de valeur bois-énergie à l'Extrême-Nord porté par la GIZ Reboisement par la technique REVITEC (initié par la GIZ) à l'Extrême-Nord Existence de nombreuses actions de reboisement effectuées dans la zone par les ONG et associations (Enviro- protect, CADEPI, AGIR, APELD,...)
Porteur de Projet	Communes et Communautés autour de Maroua, ONG et associations locales (Enviro- protect, CADEPI, AGIR, APELD, CELDIE, CADPEN)
Durée	5 ans

B. Modalités REDD+

Scénario de référence	*Le reboisement se fera sur des terrains dégradés et abandonnés par les agriculteurs *La consommation actuelle en bois-énergie des foyers et fours existants sera estimée et évaluée *L'extension des différentes formations végétales présentes dans la zone sera déterminée et cartographiée à partir d'images satellites sur la période de temps retenue dans le R-PP (1990-2012 a priori)
Scénario REDD+	Définition de la forêt: couverture minimale
	-surface minimale de l'aire reboisée -Développement d'un système de suivi du reboisement, des plantations forestières
Structures ou informations Existantes pertinente pour le MRV	Etude de l'évolution des formations forestières entre 1986 et 2002 (C.Konga, 2013) Formations végétales existantes et leur extension
Sauvegardes	
Arrimage avec les politiques et Stratégies nationales pertinentes et les conventions internationales	*Lutte contre la désertification; *Atténuation des changements climatiques; *Restauration des sols dégradés *Lutte contre les feux de brousse

Consentement Libre, Préalable Et Informé (CLIP) des Populations locales affectées par le projet	Projet pour les communautés, éventuellement mis en œuvre par des particuliers Projet mis en œuvre de manière participative avec les communautés locales sur la base d'une consultation faite avec l'outil CLIP
Impacts sur la biodiversité	Reboisement, reconstitution de la biodiversité
Additionnalité	Restauration des sols et du régime hydrique
Risques de fuites et comment les résoudre	Espace utilisé pour les reboisements limité ou non disponible (pour la plupart Utilisé pour l'agriculture et la pâture de bovins), risque de conflits entre agriculteurs et éleveurs, risque de déplacement des activités vers les forêts naturelles. Plan d'utilisation de l'espace élaboré de façon participative
Autres risques pertinents et Comment les résoudre	Augmentation de la pression démographique en raison de mouvements de population
Partage des bénéfices	A proposer lors de l'étude de faisabilité
Résolution des conflits	A proposer en se basant sur les structures existantes lors de l'étude de faisabilité

C. Développement local et bénéfices non-carbone

Population bénéficiaire	Ménages urbains: économies sur les dépenses de bois-énergie Artisans locaux: nouvelle activité de fabrication de foyers et fours améliorés Producteurs locaux de bois –énergie: nouvelle source de revenus
Contribution au développement Local pour les bénéficiaires /Aspects socio-économiques attribué au projet	Les produits bois et autres produits découlant de la plantation seront propriété de la commune et / ou des populations locales. La formation des artisans locaux à la fabrication et à l'installation des nouveaux foyers et fours améliorés leur permettra d'accroître leurs revenus
Impacts sur l'environnement (biodiversité, eau, etc.)	Amélioration du couvert forestier Amélioration de la fertilité des terres Maintien voire amélioration de la biodiversité Amélioration du régime hydrique
Autres bénéfices possibles	

D. Système de suivi-évaluation

Technologie employée pour le Suivi du stock de carbone	Analyse de l'évolution de la couverture forestière (entretien et suivi des Plantations par des mesures régulières) Inventaires forestier (télédétection) et carbone (méthodologie classique d'évaluation des stocks de carbone) réguliers
Mécanisme de suivi des activités menées par le projet	Mise en place d'un protocole de suivi régulier des plantations et de reporting Enquêtes sur l'utilisation du bois-énergie par les ménages
Mécanisme de suivi des impacts	Mise en place d'indicateurs socio-économiques, environnementaux

Bibliographie

Rapports d'ateliers d'échanges

- Rapports d'ateliers de consultation des parties prenantes des cinq zones agro-écologiques en vue de la finalisation du document R-PP du Cameroun, tenus à Douala, Piano hôtel, du 7 au 9 juin 2012 puis du 11 au 13 juin 2012;
- Rapport de l'atelier d'enrichissement et de validation des travaux des consultants nationaux- élaboration du R-PP, Mbalmayo, 21-23 mars 2012 ;
- Rapport de l'atelier de consultation des parties prenantes en vue de la finalisation du document R-PP dans le cadre du processus REDD+ du 07 au 09 juin 2012, hôtel Mizao de Maroua ;
- Rapport de l'atelier de consultation des parties prenantes en vue de la finalisation du document R-PP dans le cadre du processus REDD+, 20 juin 2012, hôtel AYABA, Bamenda;
- Rapport de l'atelier de consultation des parties prenantes en vue de la finalisation du document R-PP dans le cadre du processus REDD+, du 11 au 13 juin 2012, Hôtel Transcam, Ngaoundéré;
- Rapport de l'atelier de relecture de la version finale du R-PP, Mbalmayo, 14 et 15 décembre 2012
- MINEPDED (déc. 2011). Rapport des ateliers régionaux d'information et de sensibilisation des parties prenantes sur le mécanisme REDD, du 02 novembre 2012 au 28 décembre 2011 ;

Autres sources

- Christian Erni, Helen Tugendhat et al. (2010) « Qu'est-ce que la REDD ? Guide à l'intention de communautés autochtones », Lima-2010.
- Didier Sabine. « La démarche de capitalisation d'expérience : de

la pratique à la connaissance partageable ». Paris : La Fabrique, Limonade & Co, avril 2011.

- État du Cameroun (Janvier 2013), Proposition de mesures pour l'état de préparation (R-PP)
- J.J. Faure. 1989. Le Cameroun et ses forêts. 1ère partie : le cadre naturel. Revue forestière française. XLI. 6-1989
- FAO. (2010). Global Forest Resources Assessment 2010. Forestry Paper 163
- FAO (2011). State of the World's Forest 2011. FAO Report
- Forest Carbon Partnership Facility (FCPF), "Readiness Preparation Proposal (R-PP)", Version 6 Working Draft-Template for Country Submission (without full guidelines), November 23, 2011
- Karsenty A. et al. (2013), Payer pour l'environnement ? Le mécanisme REDD + et les Paiements pour Services Environnementaux permettront-ils de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la déforestation ?
- Kingsley Nfor, « Environnement: Les Camerounais voient la REDD ».
- MINEPDED (2011), « la préservation et le développement des forêts sur le plan mondial »
- MINEPDED-Coopération Allemande (2014).Mission d'appui à l'identification de projets pilotes REDD+ au Cameroun ; étude préparatoire pour la mise en œuvre du R-PP, 148 pages(PDF)
- Mpoyi A. M. et al. (2013), « Le contexte de la REDD+ en république Démocratique du Congo : causes, agents et institutions ». Document occasionnel 84. CIFOR, Bogor, Indonésie.
- Njib Ntep (ONADEF). 1999. Rapport national sur le secteur forestier. ONADEF. République du Cameroun
- Terra Nova (2011), Déforestation évitée : un objectif incontournable, des situations complexes



**UNION INTERNATIONALE
POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE**

PROGRAMME CAMEROUN

BP : 5506 Yaoundé - Bastos

Tél : (237) 22 21 64 96

Fax : (237) 22 21 64 97

E-mail : cameroun@iucn.org

Site web : [www.iucn.org/fr/propos/union/
secretariat/bureaux/paco/cameroun/](http://www.iucn.org/fr/propos/union/secretariat/bureaux/paco/cameroun/)

Avec l'appui financier de

